



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°376 DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 3 retrouvées cadavres, 5 victimes de VBG et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme tuée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des admi-

nistratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE.....</i>	<i>3</i>
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>3</i>
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>3</i>
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	<i>4</i>
<i>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. CONCLUSION</i>	<i>5</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Musigati, province Bubanza

Dans la nuit du 28 au 29 juin 2023, vers minuit, sur la sous-colline Kabuga, colline Kayange, zone et commune Musigati, province Bubanza, Wilson Hamenyimana, membre de la milice Imbonerakure, a été tué fusillé par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, Wilson Hamenyimana était parmi trois membres de cette milice en patrouille accompagnant Alphonse Nitunga, responsable des Imbonerakure sur cette colline, résidant sur la sous-colline de Mutsibo quand ils se sont croisés avec des policiers en patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, Méthuselah Kwizerimana, chef de zone Musigati a indiqué que cette mort est survenue accidentellement.

Un membre du parti CNL tué en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 juin 2023 indique que dans la nuit du 22 au 23 juin 2023, sur la sous-colline Nyabage, colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, le prénommé Fiston, responsable des membres de la milice Imbonerakure sur la même sous-colline, a tué son frère le prénommé Zéphérin, membre du parti CNL à coup de baïonnette au niveau de la poitrine dans leur maison. Selon des sources sur place, Zéphérin venait de conseiller son frère pour qu'il se

comporte bien avec des voisins et Fiston a poignardé son frère qui est mort sur le champ. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Kabezi.

Trois corps sans vie des membres de la milice Imbonerakure retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 02 juillet 2023, tout près de la rivière Rusizi, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie dont ceux de François Nteziryayo alias Gikoko, âgé de 37 ans et Ndayisenga alias Ndakugarika, âgé de 35 ans, tous membres de la milice Imbonerakure résidant sur la même colline ont été retrouvés par des pêcheurs. Selon des sources sur place, ces cadavres qui présentaient des blessures sur tous leurs corps ont été conduits vers un lieu non précisé à bord d'un véhicule de l'administrateur de la commune Rugombo dans lequel il y avait le secrétaire permanent, Firmin Habumuremyi. Selon les mêmes sources, ces personnes avaient été tuées par un groupe d'autres membres de cette milice en patrouille sur la rivière Rusizi au cours d'un affrontement quand ces derniers tentaient de leur dépouiller des biens volés en RDC

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une femme tuée en commune et province Kayanza

En date du 30 juin 2023, dans la nuit, sur la sous-colline Kagoma, colline Gitwa, commune et province Kayanza, Léoncie Minani, âgée de 62 ans, a été tuée à coup de hache par des gens non identifiés à son domicile. Selon des sources sur place, ces derniers ont défoncé la porte de la maison et ont frappé la victime à coup de hache au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Léoncie Minani vivait seule

et elle ne s'était pas mariée. Dans la matinée du 1er juillet 2023, Isaac, Procureur de la République à Kayanza s'est rendu sur le lieu et a arrêté Innocent Nzigamasabo, Pierre Mvukiye, tous les deux frères de la victime, Séverin Baragereranya et Pierre Rumoka, voisins de la victime pour des raisons d'enquête. Ces quatre personnes ont été conduites au cachot du commissariat de police sis de la commune et province Kayanza.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Gisagara, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 25 juin 2023, vers 19 heures, sur la colline Muzire, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, C.N., âgée de 13 ans, a été violée par Claude Gasindi, âgé

de 25 ans, marié et cultivateur. Selon des sources sur place, cette victime venait de Camazi pour faire moudre du maïs accompagnée par son frère Shadrack. Claude Gasindi a donné au frère de cette victime 500 fbu pour acheter des beignets et a conduit cette fille dans une maison proche disant qu'il a un message important à lui donner. La fille est sortie

de cette maison en pleurant. En date du 26 juin 2023, la victime a été conduite à l'hôpital de Murore pour une assistance médicale avant de porter plainte auprès d'un OPJ. Claude Gasindi a été appréhendé et conduit en date du 26 juin 2023 au cachot de police du commissariat communal de Gisagara. Selon les mêmes sources, le père de la victime a subi des menaces de mort de la part de la famille de l'agresseur lui exigeant de laisser tomber l'affaire et de procéder à un arrangement à l'amiable.

Une fillette violée en commune Matongo, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juin 2023, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, C.N., âgée de 13 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kivumu, a été violée dans une brousse par son voisin, Josué Niyontwari, âgé de 22 ans, élève en secondes lettres au Lycée communal Matongo. Selon des sources sur place, ils ont été surpris par un veilleur dudit lycée et les a emmenés chez leurs parents. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au CDS Matongo pour des soins médicaux par ses parents avant de régler l'affaire à l'amiable avec les parents du garçon qui a été ordonné d'écrire une lettre de demande de pardon.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 24 juin 2023, vers 20 heures, sur la colline Murago, commune Gatara, province Kayanza, Espérance Ndayisenga, âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing au niveau du visage par son mari, Anicet Congera, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime accusait son mari d'avoir donné de l'argent à sa concubine, veuve avec qui il a eu un enfant, âgé de deux ans. Selon les mêmes sources, Anicet Congera qui avait passé la journée en train de partager une bière avec cette concubine au centre Karundo est rentré ivre et a battu sa femme dont le visage a été gonflé. Le lendemain, la

victime a été conduite au centre de santé Gatara par son mari sur l'ordre d'Antoine Nyamibara, chef de colline. Espérance Ndayisenga qui vit des menaces d'être tuée par son mari a déjà saisi le tribunal de résidence Gatara afin de demander le divorce.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 15 juin 2023, vers 14 heures, sur la colline Gihororo, commune Gatara, province Kayanza, D.A., âgée de 4 ans, a été violée dans une plantation de café par Mélance Niyonzima, âgé de 35 ans, résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, Mélance Niyonzima a donné un beignet et des bonbons à l'enfant avant de la conduire dans cette plantation pour la violer. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a révélé à ses parents ce qui venait de lui arriver. L'enfant a été dépêchée au centre de santé Gatara pour subir des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Gatara avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de police de Kayanza, en date du 16 juin 2023.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 26 juin 2023, vers 9 heures du matin, sur la colline Gishubi, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, A.K., âgée de 14 ans, a été violée par Claver Niyondiko alias Kigabo, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, la victime était seule chez elle quand Claver Niyondiko a fait irruption, lui a ordonné de se déshabiller en la menaçant de la tuer si elle refusait. A leur arrivée à la maison, vers 13 heures, les parents de l'enfant ont dépêché la victime au centre de santé de Ryarusera pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Claver Niyondiko a été arrêté, le lendemain par la police et a été conduit au cachot du commissariat de police de Muramvya.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 juillet 2023 indique qu'en date du 19 juin 2023, devant les bureaux du parquet, commune et province Muyinga, Jean Dominique Ndamugaye, enseignant, a été arrêté sans mandat et conduit au cachot de la PJ Muyinga par Sébastien, substitut du

procureur de la République. Selon des sources sur place, il a été relâché en date du 23 juin 2023 après avoir payé une somme de 200 000 fbu alors que la victime devait une somme de 150 000 fbu à Emma Marie, secrétaire du Parquet de la République de Muyinga qui avait majoré cette somme jusqu'à 600 000 fbu et Dominique avait refusé de payer cette hausse.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Un militaire blessé en commune Matana, province Bururi

En date du 27 juin 2023, au centre de la commune Matana, province Bururi, Adjudant-major Joachim Bizimana, militaire affecté sur une position de Matana a été battu et blessé à l'aide d'un ceinturon au niveau de l'œil par Caporal Rodrigue Ntiranyibagira, policier. Selon des sources sur place, ce militaire avait pris de la bière et il n'avait pas réglé la facture de ses consommations dans un bistrot situé sur ce centre. Le propriétaire dudit bistrot s'est alors confié à ce policier qui était près de cet endroit. Selon les mêmes sources, ce militaire a été évacué vers l'hôpital de Matana pour des soins médicaux tandis que ce policier a été arrêté et conduit au cachot du

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

commissariat communal de police de Matana.

Un stock de la société kinju incendié en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 26 juin 2023, vers 16 heures, au quartier asiatique, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un stock de la société kinju produisant de l'eau minérale a pris feu. Selon des sources sur place, deux conteneurs et un véhicule de distribution de l'eau ont été endommagés avant l'intervention des camions extincteurs. Selon des sources sur place, l'origine de l'incendie n'a pas été connue mais d'autres personnes ont indiqué que l'incendie a pris source dans un endroit de conservation de l'acide.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.